

FRAIS DE SCOLARITE et informations complémentaires

INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant dans notre école, il vous faudra prendre contact avec nous en complétant le formulaire en ligne :

-><https://app.ecole-futee.com/online-inscription/EMC>

Une fois votre demande reçue par la direction, nous vous recontacterons pour un entretien et vous rencontrerez l'équipe éducative.

CONDITIONS D'ENTREE A L'ECOLE

2 rentrées possibles : septembre et janvier Nous acceptons les enfants en cours d'année en fonction des places disponibles.

Nous acceptons les enfants à partir de 2 ans ½, en fonction de leur propreté et de leur propre disponibilité émotionnelle à rejoindre l'école. Chaque enfant doit être assuré individuellement pour son entrée à l'école. L'école demandera une attestation d'assurance.

Les places étant limitées, nous vous conseillons de faire votre demande tôt.

L'école Montessori de Cosne considère les demandes de chaque famille. Plusieurs facteurs entrent en considération lors de l'attribution d'une place comme l'ancienne structure d'accueil de l'enfant, ses compétences émotionnelles et sociales, sa relation aux apprentissages.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Chaque enfant inscrit à l'école Montessori de Cosne recevra un certificat de scolarité. Pour rappel l'instruction est obligatoire en France à partir de 3 ans.

CALENDRIER SCOLAIRE

Nous suivons le calendrier scolaire de la zone A.

REPAS ET COLLATION

2 possibilités : Plats livrés en liaison froide ou lunchbox.

Pour les familles qui fournissent le repas et afin de favoriser le développement du cerveau des enfants, nous encourageons ces familles à réduire le sucre dans les repas de leurs enfants. Une collation de fruits est fournie dans la matinée.

DEBUT ET FIN DE CLASSE

La classe des enfants de 3 à 6 ans : Arrivée entre 8h40 et 8h55 et sortie à 16.15

La classe des enfants de 6 à 12 ans : Arrivée de 8h30 à 8h45 et termine à 16.30.

Les jours d'école sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

PERISCOLAIRE

Le périscolaire permet à vos enfants de rester à l'école de 16h15 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ce temps est dédié aux jeux, goûter, histoires et temps dehors lorsque la météo le permet. Merci de bien préciser les jours de périscolaire dont votre famille a besoin lors de l'inscription de votre enfant.

Sans inscription au préalable, l'école Montessori de Cosne se réserve le droit de refuser un enfant au périscolaire.



NOTRE VISION DES DEVOIRS

Aujourd'hui démontré par les neurosciences, les apprentissages qui nous marquent et qui nous construisent sont ceux pour lesquels nous avons été acteurs et en lien avec une émotion positive. Or les devoirs, les examens, les notes et les conseils de classe ne font qu'augmenter le niveau de stress. Ils sont délétères au cerveau et ternissent la créativité.

Nous ne donnons pas de devoirs à faire à la maison. Tout le travail est effectué en classe.

VISITE DE L'ECOLE

Les visites de l'école se font en dehors du temps scolaire afin de préserver la concentration des enfants. Nous vous demandons d'envoyer un mail à la direction afin d'organiser une visite.

JOURNEES PORTES OUVERTES

L'école organise une journée portes ouvertes par an. Les dates sont communiquées sur notre site et nos réseaux sociaux.

RENCONTRES PARENTS/PROFESSEURS

Nous organisons chaque années 2 rencontres parents/professeurs : en janvier et en juin.

STAGIAIRES

Nous recevons régulièrement des stagiaires. Nous privilégions les personnes en cours de formation Montessori mais également des CAP AEPE.

OBSERVATEURS

Nous invitons les personnes intéressées par notre pédagogie à venir observer la classe, de manière silencieuse et sans interférer avec le travail des enfants. Les observateurs viennent observer sur une journée.

ASSURANCE

Chaque enfant doit être assuré à titre individuel. Une attestation d'assurance sera demandée à chaque rentrée de l'enfant.

TARIFICATION

Le montant de la scolarité est de 4680 euros/an pour un temps plein.

Pour un temps partiel (de 2 ans et demi à 3 ans) le montant mensuel est de 265€. (En fonction des places disponibles)

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 250€. Ils sont valables pour chaque cycle et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Les frais d'inscription pour la classe d'élémentaire sont de 150€ pour les enfants ayant été scolarisés dans notre école en 3/6 ans.

REMISES

Les parents qui scolarisent plusieurs enfants bénéficient d'un tarif préférentiel sur les frais de scolarité pour le deuxième enfant (temps plein) si l'aîné est toujours à l'école.

Ils sont de 4080€ l'année à partir du 2^{ème} enfant.

ETALEMENT DES PAIEMENTS

Les frais de scolarité sont payables mensuellement sur 12 mois (juillet à juin) : 390 €
Vous pouvez choisir d'étaler en 1 ou 3 paiements.
- 4680 euros à régler en une fois au mois de juillet.
- 1560 euros (au mois de juillet) / 1560 euros (au mois de décembre) / 1560 euros (au mois de mars).

REMBOURSEMENTS

Les frais de scolarité ne sont pas remboursables.

- Le budget de l'école est déterminé en fonction du nombre d'inscriptions en début d'année scolaire. L'école s'engage à payer le corps professoral sur une année scolaire complète, tout comme les installations et le personnel d'entretien.

- Par conséquent, les demandes de remboursement de frais de scolarité au prorata ou de remboursement en raison de maladie, de départs imprévus ou de vacances prolongées ne peuvent pas être accordés.

- Dans le cas où un étudiant est obligé de partir pour des raisons disciplinaires, les frais de scolarité sont perdus.

DEPART ANTICIPE

Pour aider l'école à gérer efficacement le budget et les inscriptions de l'école, les parents doivent fournir à la direction un avis écrit de tout retrait d'inscription, un trimestre avant la date de départ. L'école n'est sous aucune obligation de rembourser les frais déjà payés ou de renoncer aux frais dus pour la période initialement inscrite.

RETARD DE PAIEMENT

Les frais de retard de paiement sont de 3% par mois et sont appliqués au montant total des frais impayés à compter de la date limite de paiement. Les retards de paiement entraîneront également la perte de toute remise en cours. Les enfants dont les frais ne seront pas réglés ne pourront plus accéder à l'école Montessori de Cosne.